

- N. 20041 (38388)  
**Institut supérieur d'Enseignement paramédical et social**  
 Rue du Gouvernement 50  
 7000 Mons  
 Numéro d'identification : 9435/87  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
 Suite à la décision de l'assemblée générale du 29 septembre 1993, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit :  
 Président : M. Lebacqz, Eugène, docteur en médecine;  
 M. Blondiau, Jacques, réviseur d'entreprises;  
 M. Colin, Christian, directeur d'école;  
 M. Draguet, Jean-Marie, directeur adjoint, responsable des affaires sociales, Cliniques universitaires Saint-Luc;  
 M. Faucon, Christian, directeur d'hôpital;  
 Mme François, Michèle, infirmière;  
 M. Hambye, Jacques, avocat et sénateur honoraires;  
 Mme Masuy, Marguerite, travailleuse sociale;  
 Mme Nerinckx, Fernande, infirmière;  
 M. Wallemacq, Marc, assureur.  
 Le conseil d'administration a appelé à la présidence M. E. Lebacqz.  
 (Signé) Eugène Lebacqz, président.
- N. 20042 (38391)  
**Jeunesse et Science**  
 1170 Bruxelles  
 Numéro d'identification : 8909/75  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
 Suite aux délibérations de l'assemblée générale et du conseil d'administration du 25 mai 1993 :  
 La composition du conseil d'administration s'établit comme suit pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 1994 au 31 décembre 1995 :  
 Luc Louys, président;  
 Philippe Du Bois, vice-président;  
 Guy Léonis, administrateur délégué;  
 Pascale Boeynants, administrateur;  
 Christine Kint, administrateur.  
 (Signé) Guy Léonis, administrateur délégué.
- N. 20043 (38390)  
**Fédération socialiste de Gymnastique de Belgique, Section wallonne**  
 1000 Bruxelles  
 Numéro d'identification : 10097/77  
**AJOUTS AUX STATUTS**  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mars 1992*  
 Article 26, § 1<sup>er</sup>, a) L'association exige de ses membres pratiquants une activité sportive nécessitant un effort physique important, une surveillance médicale régulière, comptant au minimum un examen annuel;  
 b) interdit l'utilisation de substances et produits dopants dont la liste est fixée par une commission médicale fédérale comprenant la liste établie par l'exécutif de la Communauté française. Son règlement d'ordre intérieur statue sur les sanctions appliquées en cas de violation de l'article 26, § 1<sup>er</sup> b.  
 § 2. L'association garantit à ses membres :  
 a) la possibilité d'être, à leur demande, transférés à un cercle au plus tard un an après l'expiration de la période de transfert qui suit leur demande; une période de transfert ne pouvant durer plus d'un mois;  
 b) permet à tout membre âgé de moins de 12 ans, d'être transféré sans conditions à un autre cercle à l'issue de la période de transfert visée au a) ci-dessus;  
 c) interdit à l'occasion de transferts, l'octroi ou l'acceptation par les membres et les cercles affiliés intéressés de toute indemnité ou de tout avantage en nature.
- Les sanctions de la violation de cette interdiction, sont également notées dans le règlement d'ordre intérieur.  
 § 3. L'association s'assure de ce que les éventuelles mesures disciplinaires prévues par les statuts ou par tout règlement pris en application desdits statuts, garantit aux membres l'exercice de leurs droits à la défense et à l'information préalable des sanctions potentielles.  
 § 4. Interdit toute sanction ou exclusion de l'association en cas de recours devant les tribunaux de l'ordre judiciaire d'un affilié contre l'association, l'un de ses membres ou l'un de ses cercles.  
 (Signé) Laffineur, Michel, président fédéral.
- N. 20044 (38389)  
**Association professionnelle belge des Journalistes sportifs, en abrégé : « A.P.B.J.S. »**  
 1000 Bruxelles  
 Numéro d'identification : 5763/87  
**NOMINATIONS**  
 Lors de l'assemblée générale, tenue le 26 février 1993, à Bruxelles, ont été confirmés dans leur mandat pour un terme de deux ans, en qualité de :  
 Secrétaire général et administrateur délégué : M. Mick Michels.  
 Administrateurs : MM. René Boonen, Vincent Cappelli, Ronny Ceuleers et Gaston Tuch.  
 D'autre part, M. Alain Mayez s'est vu confier, pour un an, le mandat d'administrateur devenu vacant suite à la nomination de M. Armand Flament comme président de la Section Namur-Hainaut de l'association.
- Belgische Beroepsbond van Sportjournalisten, afgekort : « B.B.S. »**  
 1000 Brussel  
 Identificatienummer : 5763/87  
**BENOEMINGEN**  
 Tijdens de algemene vergadering, gehouden op 26 februari 1993, te Brussel, werden volgende personen in hun mandaat bevestigd voor een termijn van twee jaar, respectievelijk in de hoedanigheid van :  
 Secretaris-generaal en afgevaardigde-beheerder : de heer Mick Michels.  
 Beheerders : de heren René Boonen, Vincent Cappelli, Ronny Ceuleers en Gaston Tuch.  
 Anderzijds werd het mandaat van beheerder, dat vacant werd na de benoeming van de heer Armand Flament, als voorzitter van de afdeling Namen-Henegouwen van de vereniging, voor een termijn van één jaar toevertrouwd aan de heer Alain Mayez.
- N. 20045 (38601)  
**Christelijke Integrale Gezondheids- en Bejaardenzorg, afgekort : « C.I.G.B. »**  
 Bruggestraat 57-59  
 8930 Meningen  
 Identificatienummer : 128/75  
**RAAD VAN BEHEER ONTSLAG — BENOEMINGEN**  
*Uittreksel uit het verslag van de algemene vergadering van 19 augustus 1993*  
 Overeenkomstig de bepalingen van de statuten van de vereniging zonder winst oogmerk « Christelijke Integrale Gezondheids- en Bejaardenzorg », te Meningen, wordt het ontslag aanvaard van volgende leden : Camille Denys, Ignaas, Dewitte; Karel Maddens, en wordt als nieuw lid van de vereniging aanvaard : Johan Dekimpe, pastoor-deken, Kerkomstrekk 13, te Meningen, Belg.  
 De algemene vergadering, beraadslagend en beslissend overeenkomstig artikel 8 van de wet van 27 juni 1921 en overeenkomstig haar statuten, heeft de hierna volgende statutenwijziging aangenomen :  
 In alle artikelen worden de woorden « beheerraad » en « raad van beheer », vervangen door « raad van bestuur ».